

ALBERT, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, Salut.

Voulant donner un témoignage de Notre bienveillance à
Mr. Joseph RIPL-RONAY, artiste peintre;

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Etrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1^{er} - Mr. Joseph RIPL-RONAY est nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Il portera la décoration civile.

Article 2. — Il prendra rang dans l'Ordre, à dater de ce jour.

1110
Article 3. — Notre Ministre des Affaires Etrangères, ayant l'administration de l'Ordre, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 juillet 1926.

(s) **Albert.**

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Etrangères,

(Sé) E. VANDERVELDE.

POUR COPIE CONFORME :

Pr. Le Secrétaire Général

du Département des Affaires Etrangères, absent,

Le Directeur Général,

A. De Ridder

1085

1927